

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

## Arrêté du 3 décembre 2020

fixant la composition du jury des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'État, ouverts au titre de l'année 2021

La ministre de la transition écologique et la ministre de la culture,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 modifié portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 juin 2004 modifié fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation des concours externe et interne pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2004 modifié fixant la nature des épreuves et les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2020 autorisant, au titre de l'année 2021, l'ouverture des concours externe, interne et de l'examen professionnel pour l'accès au corps des architectes et urbanistes de l'Etat ;

Sur la proposition conjointe du directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cheffe du service des ressources humaines du ministère de la culture,

## ARRÊTENT

### Article 1<sup>er</sup>

Le jury des concours externe, interne et examen professionnel pour le recrutement d'architectes et urbanistes de l'État, au titre de l'année 2021, est composé comme suit :

Président :

**M. François DUVAL**, inspecteur général de l'administration et du développement durable

Vice-président :

**M. Bruno MENGOLI**, architecte et urbaniste en chef de l'État

## **MEMBRES DU JURY**

Pour représenter le ministère de la culture :

**M. Frédéric AUBANTON**, architecte et urbaniste en chef de l'État

**Mme Emmanuelle DIDIER**, architecte et urbaniste en chef de l'État

**Mme Sophie LOUBENS**, architecte et urbaniste en chef de l'État

**Mme Isabelle MARECHAL**, inspectrice des affaires culturelles

Pour représenter le ministère de la transition écologique et solidaire :

**M. Hubert CALLIER**, architecte et urbaniste en chef de l'État

**M. Sylvestre DELCAMBRE**, architecte et urbaniste en chef de l'État

**Mme Céline GUICHARD**, architecte et urbaniste de l'État

**Mme Anne GUILLABERT**, architecte et urbaniste en chef de l'État

### **Article 2**

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et le secrétaire général du ministère de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 3 décembre 2020

La ministre de la culture,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur  
du pilotage et de la stratégie



Denis DECLERCK

La ministre de la transition écologique,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur  
du recrutement et de la mobilité



Jean-Edmond BEYSSIER